

## Présentation des "COUPS DE POUCE "

Dans le cadre de la mise en œuvre du « Programme d'Appui à la Structuration et au Renforcement des Capacités d'action des OSIM et des réseaux d'OSIM » [SMA 4]<sup>1</sup> le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations [FORIM] lance un appel à projets « coups de pouce » à l'attention de ses membres.

### Un « coup de pouce » pour qui ?

Ces « coups de pouce » viendront labelliser des actions de proximité conduites directement par les organisations membres du FORIM, ou parrainées par elles lorsque le portage des actions sera fait par une OSIM membre de leurs réseaux. Dans ce dernier cas, chaque membre du FORIM devra présenter lui-même le projet au FORIM, en spécifiant bien dans le dossier de demande de financement le partenariat qui est établi avec son OSIM membre.

### Un « coup de pouce » pour quoi ?

Les actions labellisées devront œuvrer en faveur d'une meilleure intégration des personnes issues de l'immigration - notamment des femmes et des plus jeunes - en leur apportant un appui dans la mise en œuvre de leurs activités en France. En recevant un « coup de pouce », l'organisation membre du FORIM présentant le projet bénéficie d'une **labellisation** par le FORIM. Les actions soutenues prendront la forme de rencontres thématiques, de formations à l'attention des OSIM, de création ou de diffusion d'outils... Elles se dérouleront en France.

Le FORIM dispose d'une enveloppe de 26.000 euros pour soutenir des actions durant la tranche 2 du SMA4 (c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 31 mai 2019) via des « coups de pouce » de **1.000 euros à 3.000 euros**. Le montant du financement sollicité et éventuellement attribué devra être fonction du budget prévisionnel global de l'action et des autres co-financements déjà acquis. Ainsi, le co-financement maximum sollicité auprès du FORIM ne pourra être supérieur à **50% du montant total de l'activité**. En outre, les actions pour lesquelles un co-financement autre que celui demandé au FORIM est déjà acquis seront privilégiées dans le cadre de l'examen des candidatures. Il faut également noter que le co-financement « coup de pouce » ne peut pas s'appliquer à des actions déjà co-financées par l'AFD.

Pour pouvoir prétendre à un « coup de pouce », les organisations membres candidat(e)s devront présenter leur action et son budget prévisionnel selon le canevas requis par le FORIM. Toute demande formulée en dehors de ce cadre ne sera pas acceptée. Chaque organisation membre ne pourra recevoir qu'une seule labellisation « coup de pouce » pour la période mentionnée ci-dessus. Par ailleurs, celle-ci devra être à jour de ses cotisations.

Les dossiers de demande de « coup de pouce » seront reçus de façon continue par le FORIM. Ils devront lui être transmis **au moins un mois avant la date de l'action proposée.**

Les dossiers dans le cadre de ce dispositif seront désormais traités au fil de l'eau sans qu'un appel à candidature ne soit préalablement lancé. Ces dossiers sont à envoyer par voie postale, avec une copie électronique à l'adresse :

FORIM  
14 Passage Dubail - 75010 Paris  
Tél. : 01 44 72 02 88 - Email : [jobama@forim.net](mailto:jobama@forim.net)

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter Jules OBAMA, Chargé de mission, au 01 44 72 02 88 80 et par e-mail à [jobama@forim.net](mailto:jobama@forim.net)

<sup>1</sup> Ce programme est soutenu par l'Agence Française de Développement [AFD]